



# Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Distr. générale  
31 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

Kyoto (Japon), 20-27 avril 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Stratégies globales de prévention de la criminalité  
au service du développement social et économique**

## **Atelier 1. La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces\*\***

**Document d'information établi par le Secrétariat**

### *Résumé*

Le présent document examine en quoi la production de savoirs au service de politiques efficaces nécessite le recours à des preuves sous forme de données, d'analyses, de suivi et d'évaluation.

Les connaissances quantitatives reposent sur différents types de statistiques. Les données sur les infractions détectées et signalées et sur l'action menée par la justice pénale proviennent essentiellement des dossiers administratifs tenus par les institutions de justice pénale. Mais ces derniers ne prennent en compte que les infractions signalées aux autorités ou dont celles-ci ont connaissance. Les données générées au moyen d'enquêtes sur la victimisation, en revanche, donnent une vue d'ensemble plus complète de la criminalité, y compris de la partie qui n'est pas signalée (le « chiffre noir » de la criminalité). Il existe d'autres outils pour quantifier les infractions qui ne sont pas signalées aux autorités, comme la méthode d'estimation fondée sur plusieurs systèmes, qui est utilisée pour mesurer le nombre total de victimes de la traite des personnes. Les systèmes d'information géospatiale et les systèmes de collecte de données axés sur les citoyens, tels que les audits de sécurité réalisés au niveau local, complètent les systèmes statistiques nationaux en fournissant des informations essentielles pour la prévention de la criminalité. Si de nombreux efforts ont permis d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale, il reste d'importantes lacunes à combler au moyen de l'assistance technique et de l'élaboration de règles internationales.

Un cadre d'indicateurs systématique et cohérent permet une approche globale de la mesure de la criminalité. En conséquence, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) promeut un cadre de mesure complet qui met l'accent

\* A/CONF.234/1.

\*\* Le Secrétariat tient à remercier les instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment le Centre international pour la prévention de la criminalité, pour leur contribution aux préparatifs et à l'organisation de l'atelier.



sur la qualité des données et favorise leur comparabilité grâce à des méthodes de production de données normalisées.

La recherche analytique qui utilise des données factuelles qualitatives et quantitatives sur la criminalité et ses facteurs connexes est également essentielle à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance. Ce type de recherche nécessite une grande diversité de sources, aussi bien sur la criminalité classique que sur la criminalité organisée, afin de pouvoir constituer une base de données factuelles aux niveaux international, national et local. Les cibles et les indicateurs des objectifs de développement durable traduisent bien cette idée. Des outils d'analyse spécifiques peuvent être utilisés pour l'étude de la criminalité, des menaces qu'elle représente et des besoins de prévention aux niveaux international, régional, national et local. L'analyse au niveau international peut donner un aperçu des tendances et des caractéristiques en vue de soutenir les décisions de politique générale à l'échelle mondiale et régionale, tandis que l'analyse aux niveaux national et local peut révéler l'impact de la criminalité sur les citoyens et permettre de déterminer le type de mesures de prévention ciblées qui sont nécessaires.

Les évaluations, réalisées de manière adéquate, permettent de comprendre les facteurs de réussite de l'élaboration des politiques. En effet, elles renseignent non seulement sur ce qui donne des résultats, mais aussi sur les raisons de la réussite et sur la façon de mettre en œuvre une politique avec succès dans différents contextes. Le principal facteur de réussite d'une « bonne évaluation » est l'utilisation faite par les décideurs des données factuelles produites. La publication du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation intitulée « Normes et règles d'évaluation » traite de ce point crucial à travers deux types de règles : sur le plan de l'offre, celles liées aux produits, aux recommandations et à la diffusion de l'évaluation ; sur le plan des utilisateurs, des règles pour garantir l'intégration des résultats de l'évaluation et l'existence d'une réponse et d'un suivi systématiques.

Le présent document montre qu'il convient d'améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des données sur la criminalité et la justice pénale, qu'elles proviennent de sources administratives ou d'enquêtes par sondage. Le développement d'un système national de statistiques de la justice pénale complet et de qualité nécessite un cadre statistique national solide pour la production, mais également pour l'intégration et l'analyse intersectorielles des données sur la criminalité et la justice pénale produites par différentes institutions. Ces systèmes peuvent être renforcés par l'utilisation de cadres statistiques communs (tels que la Classification internationale des infractions à des fins statistiques) et de méthodologies et outils reconnus (tels que le manuel sur les enquêtes relatives à la corruption publié par l'ONUDC et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé *Manual on Corruption Surveys: Methodological Guidelines on the Measurement of Bribery and Other Forms of Corruption through Sample Surveys*). Il est important que la collecte, l'analyse et la diffusion des données permettent également le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable correspondants, tant dans leur ensemble qu'au niveau des sous-groupes de population (femmes et filles, par exemple), grâce à une ventilation appropriée des données, afin de « ne laisser personne de côté ».

Ce document montre également l'importance des outils d'analyse susceptibles d'aider les décideurs politiques à exploiter des données factuelles pour élaborer des politiques efficaces aux niveaux international et local. C'est le cas, par exemple, des évaluations de la menace que représente la criminalité organisée au niveau régional, qui rassemblent des informations quantitatives et qualitatives sur plusieurs marchés de la criminalité organisée afin d'identifier la menace dans une région donnée. Les bonnes pratiques et les règles établies peuvent soutenir la constitution de bases de données factuelles nationales et locales pour la prévention de la criminalité et peuvent également permettre le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En outre, des outils d'analyse innovants sont nécessaires pour comprendre les

aspects de la criminalité qui sont difficiles à saisir, tels que sa partie cachée ou les flux financiers illicites.

Ce document souligne également la nécessité d'intégrer l'évaluation à la conception des politiques, afin de faire en sorte que les initiatives de prévention de la criminalité prévoient les ressources nécessaires à la réalisation des évaluations. De plus, il insiste sur l'importance de développer de solides systèmes d'évaluation nationaux, de façon à disposer de données d'évaluation pour l'élaboration des politiques et pour contribuer au processus d'examen des objectifs de développement durable, tout en favorisant une culture de l'évaluation par la mise en œuvre de processus d'évaluation de qualité à tous les niveaux.

## I. Introduction

1. La prévention de la criminalité demeure extrêmement complexe par nature. En effet, la criminalité et la violence ont de multiples causes nuancées, interdépendantes et en évolution constante. Le concept de prévention repose sur l'idée selon laquelle la criminalité et la victimisation ont des causes très diverses qui résultent d'une large gamme de facteurs et de circonstances qui affectent la vie des familles et des individus à mesure qu'ils grandissent ainsi que de l'environnement local et de situations et d'opportunités qui facilitent la victimisation et la délinquance<sup>1</sup>.
2. Comme indiqué dans la publication de l'ONUDC intitulée *Principes directeurs applicables à la prévention du crime : Manuel d'application pratique*, « on peut, en déterminant les facteurs associés à différents types de délinquance, élaborer une série de stratégies et de programmes avant de les modifier et de prévenir ou de réduire l'incidence des types de délinquance en question ». Ces éléments sous-jacents ou facteurs de causalité sont fréquemment appelés facteurs de risque. Ils comprennent notamment les dynamiques qui affectent la conjoncture macrosociale et macroéconomique, les facteurs qui affectent les différents pays et les communautés et environnements locaux, les facteurs liés à la famille et aux relations avec les proches, et les éléments qui affectent essentiellement l'individu<sup>2</sup>.
3. Le Conseil économique et social a adopté deux séries de Principes directeurs concernant la prévention du crime, en 1995<sup>3</sup> et en 2002<sup>4</sup>. Dans sa résolution 56/261, adoptée en 2002, l'Assemblée générale a invité les États à favoriser une étroite coopération entre différents secteurs de la société, dont la justice, la santé, l'éducation, les services sociaux et le logement, qui sont nécessaires pour assurer une prévention efficace du crime axée sur la collectivité. En outre, la prévention de la criminalité est une dimension transversale des objectifs de développement durable, car nombre d'entre eux impliquent des efforts de promotion d'un environnement favorable à l'égalité des chances pour tous, ainsi que l'élimination des facteurs de risque de la criminalité et de la violence.
4. La prévention de la criminalité repose en grande partie sur les décideurs politiques, qui doivent être informés et utiliser des données factuelles fiables à ce sujet, et cela à tous les niveaux (international, national, local et municipal) pour garantir que les politiques soient intégrées de manière globale tout en étant adaptées aux besoins et aux problèmes spécifiques des différentes communautés.
5. Différents types de données factuelles sont nécessaires pour générer des politiques axées sur le savoir. Par exemple, les informations statistiques, telles que les tendances en matière de phénomènes criminels, indiquent l'ampleur des phénomènes, tandis que la connaissance de l'évolution des principaux facteurs de risque et de résilience, dans le cadre d'une analyse longitudinale, fournit la compréhension approfondie nécessaire à la conception de politiques globales. En outre, l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles repose sur une bonne connaissance des composantes des pratiques couronnées de succès et sur une compréhension approfondie des facteurs de réussite obtenue grâce à des évaluations mises en œuvre de manière adéquate. Les évaluations permettent de comprendre non seulement ce qui donne les résultats, mais également les raisons du succès, ainsi que la façon de mettre en œuvre une politique en fonction du contexte.

---

<sup>1</sup> *Principes directeurs applicables à la prévention du crime : Manuel d'application pratique*, Série de manuels sur la justice pénale (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.IV.9), p. 10.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Orientations pour la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine (résolution 1995/9 du Conseil économique et social, annexe).

<sup>4</sup> Principes directeurs applicables à la prévention du crime (résolution 2002/13 du Conseil économique et social, annexe).

6. La gouvernance constitue une dimension transversale de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Pour l'ensemble des parties prenantes, y compris les citoyens et les communautés, l'accès à l'information, la collaboration dans le cadre des processus de développement des connaissances et la participation à la planification et à l'élaboration des politiques constituent les conditions fondamentales d'une prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles. Les partenariats et le partage équitable des responsabilités sont au cœur de l'approche des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité et de développement durable au travers, respectivement, des Principes directeurs applicables à la prévention du crime et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **II. Prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles**

### **A. Les statistiques, un outil essentiel pour comprendre la criminalité et éclairer les politiques de prévention**

7. Les statistiques jouent un rôle primordial dans la prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : elles constituent la base d'une compréhension commune des phénomènes criminels et de leurs facteurs de risque et de résilience, auxquels peuvent s'appliquer des programmes fondés sur des données factuelles. La connaissance des données de base sur la criminalité, telles que la prévalence des différents types de criminalité et leurs tendances, leur répartition géographique et les groupes de population les plus exposés, revêt une importance capitale pour définir les domaines prioritaires des interventions de prévention.

8. Il existe différents types de statistiques susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques. Les données produites par les institutions chargées de l'application de la loi et de la justice pénale proviennent de dossiers administratifs à différents stades du processus de justice pénale. Bien qu'elles puissent donner une idée générale de certaines caractéristiques et tendances, elles ne rendent pas compte de l'ensemble du phénomène de la criminalité car elles ne couvrent que les infractions qui ont été identifiées ou signalées. De plus, elles sont fortement influencées par les priorités des pouvoirs publics et leurs capacités à faire face au problème de la criminalité.

9. Les statistiques de la criminalité qui sont produites au moyen d'enquêtes par sondage (ciblant les ménages, les entreprises ou certains acteurs du système de justice pénale) permettent de mieux saisir l'ensemble du phénomène de la criminalité car elles peuvent en mesurer le « chiffre noir », qui est inconnu des pouvoirs publics. Ces enquêtes fournissent des informations sur le contexte de commission des infractions et sur les caractéristiques des victimes et des délinquants, mais elles ne peuvent pas prendre en compte les crimes sans victimes comme dans le cas de la criminalité liée aux espèces sauvages.

10. Les informations statistiques permettent également d'identifier les facteurs de protection et de risque. Par exemple, les statistiques sur les homicides en fonction de la méthode utilisée peuvent mettre en lumière le rôle des armes à feu dans les homicides, tandis que les données sur la relation entre les victimes et les auteurs peuvent fournir des informations sur la violence domestique.

11. D'autres types et sources de statistiques jouent un rôle important dans la compréhension de la criminalité. Il s'agit notamment des données provenant du secteur de la santé et des données contextuelles sur des aspects pertinents tels que l'urbanisation, les inégalités ou la situation au regard de l'état de droit. Grâce aux connaissances élargies et approfondies qui en découlent, les décideurs comprennent mieux les facteurs de risque et de résilience qui influent sur la criminalité. Ces statistiques permettent également de prendre davantage en compte les éléments contextuels et environnementaux.

12. Les deux principaux problèmes susceptibles d'entraver l'utilisation intégrée et adéquate des différentes statistiques sectorielles qui permettent de comprendre la criminalité sont les difficultés techniques pour relier les bases de données et les limites en termes d'accessibilité imposées par les structures de gouvernance. Le renforcement de l'harmonisation des méthodes de collecte de données, grâce à de solides cadres statistiques nationaux, et l'instauration d'une culture du partage de l'information, de la collaboration et de la transparence augmentent les possibilités d'intégrer les données et d'améliorer la description de la criminalité, de ses causes profondes et de ses facteurs de risque et de résilience.

## B. Les indicateurs pour le suivi de la criminalité

13. En général, on opère une distinction entre les indicateurs qui mesurent les contributions, les processus et les résultats des politiques. Le cadre de suivi des objectifs de développement durable constitue un bon exemple de système d'indicateurs (indicateurs de résultats, pour la plupart) qui permet de suivre les progrès au niveau national et de comparer les situations dans le monde. Les indicateurs servent également de modèle pour la réalisation d'un suivi plus détaillé et adapté de certaines situations au niveau national ou local.

### Programme de développement durable à l'horizon 2030 et cibles/indicateurs connexes concernant les statistiques de la criminalité et de la justice pénale

<i>Domaine</i>	<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>
Réduction de la violence	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge  16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents  16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale
	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)
	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

<i>Domaine</i>	<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>
		5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits
Criminalité organisée, traite et trafic	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation
	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants) 16.4.2 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux
	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Accès à la justice, corruption et état de droit	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus 16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents 16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

14. Un certain nombre de critères peuvent être utilisés pour sélectionner les indicateurs et créer un cadre d'indicateurs. Un bon indicateur doit être spécifique, pertinent, traçable, facile à interpréter et sensible au changement, et donc capable de refléter le changement au fur et à mesure qu'il se produit. La cohérence systémique est un critère de qualité important pour les cadres d'indicateurs.

### C. Une approche globale de la qualité des données

15. Conformément au Cadre d'assurance de la qualité des statistiques des Nations Unies, les fournisseurs de données devraient s'employer à satisfaire un ensemble bien précis de critères afin de produire des données de qualité<sup>5</sup>. Trois autres aspects de la qualité des données pourraient s'ajouter à ces critères :

a) *La représentativité* : pour illustrer toutes les perspectives d'un phénomène particulier. Dans le contexte de la criminalité, les enquêtes sur la victimisation, par exemple, garantissent la représentation et la prise en compte équitables, dans les systèmes de statistiques sur la criminalité, des points de vue et expériences des victimes ;

b) *La ventilation* : pour faciliter la compréhension des phénomènes de criminalité et améliorer le ciblage des politiques de prévention. Un certain nombre de caractéristiques s'appliquent aux statistiques de la criminalité : a) les caractéristiques de l'infraction telles que la motivation et les circonstances ; b) les caractéristiques de la victime telles que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le milieu socioéconomique, la profession, le lieu principal de résidence et le lien avec l'auteur de l'infraction ; c) les caractéristiques de l'auteur, telles que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le milieu socioéconomique, la profession, le lieu principal de résidence et le lien avec la victime ; d) les caractéristiques temporelles ; e) les caractéristiques géographiques ;

c) *La spatialisation* : l'utilisation de données localisées et de systèmes d'information géographique est très précieuse, non seulement pour les statistiques de la criminalité, mais également pour mieux renseigner sur la répartition spatiale des facteurs de risque et de résilience et, de ce fait, pour améliorer l'élaboration de politiques et d'initiatives de prévention localisées, reposant sur la collectivité.

### D. Défis et opportunités en matière de collecte de données aux niveaux international, national et local

16. La collecte de données fait partie intégrante de la promotion d'une culture axée sur les données et constitue la base de toute élaboration adéquate de politiques fondées sur des données factuelles. Cette section examine les principaux défis auxquels font face les parties prenantes à tous les niveaux du processus de collecte de données de qualité et exploitables, et répertorie les outils existants pour relever ces défis.

17. Au niveau international, les deux principaux défis à relever pour favoriser une culture axée sur les données sont la disponibilité et la comparabilité. Tous les pays n'ayant pas les mêmes capacités en termes de statistiques, les lacunes en matière d'information nuisent à la fiabilité des connaissances dans les régions peu développées. De plus, les différences de concepts, de méthodes et de qualité des données nuisent à la comparabilité des données factuelles produites par les différents pays. La Classification internationale des infractions à des fins statistiques aide à surmonter certains de ces problèmes en harmonisant la manière de classer les données sur la criminalité. Bien que ce cadre permette de standardiser la collecte, l'analyse et la diffusion des données, des lacunes évidentes persistent en ce qui concerne les règles

<sup>5</sup> Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, « UN Statistics Quality Assurance Framework: including a generic statistical quality assurance framework for a UN agency » (septembre 2016).

méthodologiques applicables à la collecte, au traitement, à l'analyse et à l'interprétation des données aux fins de leur comparabilité.

18. Au niveau national, de nombreux systèmes de statistiques de la criminalité et de la justice pénale demeurent insuffisants à cause d'une combinaison de facteurs, notamment le manque de ressources, de coordination et de compétences techniques. Les activités de renforcement des capacités s'avèrent donc essentielles pour consolider ces systèmes. La demande d'assistance technique et d'activités de formation en matière de statistiques de la criminalité et de la justice pénale a nettement augmenté ces dernières années, en relation notamment avec l'adoption et l'application de nouvelles normes, comme la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et l'Initiative pour la réalisation d'enquêtes de victimation en Amérique latine et dans les Caraïbes, et avec les besoins découlant du suivi, par les pays, de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable (E/CN.3/2019/19, par. 17).

19. Les autorités locales, en particulier les municipalités, sont de précieux collecteurs de données et peuvent contribuer dans une grande mesure à la compréhension des contextes et des problèmes locaux. Par exemple, les autorités locales et municipales collectent des données par l'intermédiaire de leur police municipale et d'autres services tels que leurs services de logement et d'urbanisme, ainsi que les services à la population (accès à l'eau et à l'assainissement, loisirs et détente, programmes pour les groupes à risque, services de santé des collectivités, etc.). Cependant, la production de données de qualité par les autorités locales est entravée par de nombreux obstacles institutionnels, techniques, méthodologiques et liés aux capacités. Les audits locaux de sécurité, promus par l'ONUDDC, constituent l'un des outils efficaces que les pouvoirs publics locaux et les municipalités peuvent utiliser pour développer une compréhension approfondie et affinée des contextes locaux. Ces audits associent des données administratives ventilées sur la criminalité et les facteurs de risque et de résilience et des données environnementales au niveau des quartiers (sur le logement, les infrastructures, les transports, l'urbanisme, les services, etc.) à des données qualitatives recueillies lors de groupes de discussion avec les acteurs locaux et les citoyens ainsi que par d'autres méthodes qualitatives (rondes d'exploration, observation participante, etc.). La participation de tous les acteurs concernés, ainsi que de la population, est essentielle dans la réalisation d'audits locaux de sécurité. Ces audits sont des outils très utiles pour l'élaboration des politiques locales de prévention de la criminalité, car ils peuvent facilement être intégrés au cycle politique, tant dans le cadre de la conception et de la planification des stratégies de prévention de la criminalité (au moyen d'activités participatives de résolution des problèmes) que dans les processus de suivi et d'évaluation (au moyen d'un examen approfondi des politiques, programmes et actions de prévention de la criminalité existants)<sup>6</sup>. Dans le cadre de ses travaux sur la prévention de la criminalité fondée sur la communauté et sur des données factuelles, l'ONUDDC a aidé des autorités locales à réaliser des audits locaux de sécurité, qui ont permis de mieux comprendre les tendances en matière de criminalité et de victimisation et ont servi de base à la révision des politiques locales de prévention de la criminalité et de sécurité<sup>7, 8</sup>.

20. Les citoyens produisent également une grande quantité de données personnelles, notamment sous la forme de grands ensembles de données non structurées, ou « mégadonnées ». Les nouvelles technologies et la mondialisation de l'Internet des objets et des objets connectés permettent aux individus de participer aux processus de collecte de données et informent judicieusement les décideurs politiques. La collecte de données axée sur les citoyens vise à exploiter les possibilités offertes par les mégadonnées et l'Internet des objets pour fournir aux individus un moyen singulier

<sup>6</sup> Sohail Husain, *Guide sur les audits locaux de sécurité : Synthèse de la pratique internationale* (Paris, Forum européen pour la sécurité urbaine, 2007).

<sup>7</sup> <https://auditoriadeseuridad-cdeunodc.org>.

<sup>8</sup> <http://observaseguridadcali.unodc.org.co>.

et direct de faire connaître leur point de vue. Cette approche est parfaitement applicable aux domaines de la sûreté publique et de la prévention de la criminalité. Le développement, ainsi que la diffusion et l'utilisation à grande échelle, de l'application mobile SafetiPin de production participative de données et d'informations sur l'insécurité urbaine en est un exemple concret. Née de la nécessité d'améliorer la sécurité des femmes dans les lieux publics en Inde, l'application SafetiPin a fait ses preuves en tant qu'outil de développement des connaissances axé sur les citoyens<sup>9</sup>.

## E. Outils internationaux de collecte et d'analyse de données

21. Divers outils internationaux de collecte et d'analyse de données peuvent fournir des informations à la communauté internationale et aux gouvernements sur les tendances, les caractéristiques et les menaces mondiales et régionales, afin de guider l'élaboration des politiques de prévention de la criminalité.

22. L'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale repose sur un réseau de correspondants nationaux, qui sont des institutions et des fonctionnaires désignés par les pays et qui ont la capacité technique de produire des données sur la criminalité et la justice pénale. En 2016, ce réseau comptait environ 130 correspondants.

23. Depuis 2011, l'*Étude mondiale sur l'homicide* constitue un outil important pour la comparaison internationale des niveaux de violence. Elle décrit un phénomène caractérisé par d'importantes disparités en termes de répartition, de démographie, de typologies et de mécanismes. Elle repose, entre autres sources, sur l'ensemble des données statistiques de l'ONUDC sur l'homicide [nombre total de victimes d'homicide, ventilation des victimes par sexe et âge, par méthode utilisée (arme à feu, arme blanche ou autre) et par auteur/contexte du crime (famille/partenaire, criminalité organisée, bande organisée, vol ou autre)].

24. Commandé par l'Assemblée générale dans le cadre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, publié tous les deux ans, donne un aperçu des tendances et des flux de la traite des personnes aux niveaux mondial, régional et national, essentiellement sur la base des cas de traite détectés. Comme cela fait plus de dix ans que l'ONUDC collecte systématiquement des données sur la traite des personnes, les informations sur les tendances sont présentées en fonction de nombreux indicateurs, qui peuvent renseigner les décideurs politiques sur les changements qui se produisent au fil du temps.

25. Depuis 2016, le rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde intitulé *World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species* fait le point sur la situation au regard de ce type de criminalité, en mettant l'accent sur le trafic de certaines espèces protégées de faune et de flore sauvages, et fournit une évaluation générale de la nature et de l'étendue du problème au niveau mondial.

26. Dans le cadre de son étude sur les armes à feu de 2015, l'ONUDC a élaboré un système mondial de collecte de données relatives au trafic d'armes à feu, sur la base des informations officielles sur les saisies collectées et fournies par les États Membres. En élaborant cette étude, l'ONUDC a non seulement créé des structures pour la collecte et l'analyse systématiques des données, mais il a également renforcé les capacités nationales de collecte de données à long terme dans les États où cela posait problème.

27. Durant les dix dernières années, l'ONUDC a produit de nombreux rapports sur la criminalité transnationale organisée, notamment une série d'évaluations régionales de la menace et un rapport mondial. Compte tenu du fait que les marchés de la

<sup>9</sup> Kalpana Viswanath et Ashish Basu, « SafetiPin: an innovative mobile app to collect data on women's safety in Indian cities », *Gender and Development*, vol. 23, n° 1 (mars 2015), p. 45 à 60.

criminalité sont souvent interconnectés, les évaluations de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée décrivent les mécanismes de nombreuses activités criminelles, notamment le trafic de drogues, la traite des personnes, le commerce illégal d'espèces sauvages, le déversement de déchets toxiques et électroniques, la contrefaçon, le trafic de migrants, la falsification de produits médicaux et le trafic de pétrole, de minéraux et d'autres ressources naturelles. Après avoir replacé ces flux illicites dans le contexte du développement régional, les évaluations examinent l'impact de la criminalité organisée sur la stabilité sociale, économique et politique. Elles s'appuient sur des données provenant de sources officielles de l'ONU, mais comprennent également des statistiques et des informations qualitatives tirées de données commerciales, de travaux de recherche universitaires, d'entretiens, d'affaires judiciaires et d'autres sources.

## **F. Règles internationales et efforts mondiaux pour améliorer les statistiques de la criminalité**

28. La Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont examiné à de multiples reprises les moyens d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité, tant au niveau national qu'international. En 2013, les deux Commissions ont adopté une feuille de route concernant les statistiques sur la criminalité, qui a permis d'obtenir des résultats notables en termes de production de nouvelles règles internationales, de fourniture d'une aide concrète à la création ou à l'amélioration de systèmes nationaux de collecte de données et d'amélioration de la couverture et de la pertinence des ensembles de données et des rapports analytiques internationaux. Parmi ces réalisations, citons notamment : a) l'élaboration et la mise en œuvre de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques, qui a été progressivement mise en œuvre par les pays en tant qu'outil mondial de standardisation des statistiques sur la criminalité au sein des différentes juridictions et institutions de justice pénale ; b) l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles méthodes de mesure de la criminalité non conventionnelle, par exemple, la méthode d'estimation fondée sur plusieurs systèmes, pour calculer le nombre total de victimes de la traite des personnes (y compris celles dont les autorités n'ont pas connaissance) ; c) la révision du système mondial de collecte de données (Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale) et l'élargissement de l'ensemble de données mondiales sur les homicides grâce à davantage de données sur la typologie des homicides et d'informations sur la qualité des données nationales, et à l'édition 2019 de l'*Étude mondiale sur l'homicide* ; et d) l'instauration de partenariats régionaux et mondiaux innovants pour soutenir les capacités nationales d'amélioration des statistiques sur la criminalité, notamment au travers du modèle de « centres d'excellence » établi par l'ONU en partenariat avec les organismes nationaux de statistique du Mexique et, plus récemment, de la République de Corée.

29. En 2019, la Commission de statistique a adopté une feuille de route actualisée qui s'appuie sur les réalisations de la feuille de route de 2013 et définit une série d'actions visant à combler les lacunes des statistiques de la criminalité en matière d'outils méthodologiques, de capacités nationales de production et de diffusion des statistiques, et de collecte et d'analyse des données au niveau international. Ses principaux objectifs pour les cinq prochaines années sont : l'élaboration d'un ensemble de nouveaux outils méthodologiques ; l'utilisation des mégadonnées pour fournir des informations sur la macrodynamique de la criminalité ; la fourniture d'un soutien aux pays grâce à des programmes régionaux et mondiaux et à une assistance nationale ciblée pour la mise en œuvre des normes internationales et de la certification de la qualité des processus nationaux de statistiques sur la criminalité ; la production d'ensembles de données et de rapports analytiques mondiaux pour informer la communauté internationale de la dynamique de la criminalité et des menaces associées.

30. La Classification internationale des infractions à des fins statistiques<sup>10</sup>, l'un des principaux résultats de la feuille de route de 2013, fournit un cadre permettant à tous les États d'utiliser des concepts, des définitions et des principes fixés d'un commun accord au niveau international pour améliorer la cohérence et la comparabilité sur le plan international des statistiques de la criminalité. L'adoption de la Classification présente deux avantages : premièrement, elle accroît la comparabilité des statistiques de la criminalité entre les pays et, deuxièmement, elle favorise le renforcement des capacités en encourageant de bonnes pratiques de collecte de données qui sont conformes aux règles internationales. Des manuels d'application et une assistance technique sont prévus pour accompagner la Classification afin de s'assurer que chaque pays est en mesure de la mettre en œuvre.

31. Le *Manuel pour l'élaboration d'un système de statistiques de la justice pénale*, rédigé par les Nations Unies, présente un cadre général pour l'élaboration de systèmes nationaux de statistiques de la justice pénale. Il fournit des instruments statistiques de base pour la collecte de données, tels que des questionnaires, des produits de l'information, des rapports, des classifications, des définitions et des questions relatives à la victimologie, en vue de rendre les approches nationales plus comparables.

32. Le *Manuel sur les enquêtes de victimisation*, élaboré par l'ONUDC et la Commission économique pour l'Europe, adopte une approche systématique, en proposant aux pays une méthodologie harmonisée pour inclure les données de la criminalité axées sur le citoyen, ainsi que pour s'attaquer au « chiffre noir » de la criminalité. Cette publication constitue une source d'information complète pour l'élaboration d'enquêtes nationales de victimisation. Des questions clés sont prises en compte, telles que la conception des questionnaires, les méthodes d'entrevue et l'analyse et la diffusion des données.

33. Le manuel sur les enquêtes relatives à la corruption intitulé *Manual on Corruption Surveys: Methodological Guidelines on the Measurement of Bribery and Other Forms of Corruption through Sample Surveys*, publié récemment par l'ONUDC et le PNUD, aide à mesurer la pratique des pots-de-vin et les autres formes de corruption au moyen d'enquêtes par sondage.

34. La publication de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales intitulée *Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women: Statistical Surveys*, fournit des lignes directrices pour la collecte, le traitement, la diffusion et l'analyse des données sur la violence à l'égard des femmes. Elle présente les concepts, les définitions et les exigences en matière de données pour mesurer cette violence et offre des conseils pour planifier, organiser et mettre en œuvre les enquêtes sur ce phénomène (enquêtes autonomes, spécialisées).

35. Les *small data* et les approches qualitatives peuvent également servir à collecter des données destinées à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Accessibles et faciles à gérer, les *small data* constituent un moyen pratique de dresser un tableau détaillé de la situation en temps réel dans un lieu donné. Cela peut se faire au moyen d'audits locaux de sécurité et de méthodologies participatives.

36. Les systèmes d'information géographique constituent un autre outil qui est aujourd'hui très largement utilisé à l'appui de l'action policière et de la prévention du crime. Ils peuvent être utilisés à des fins opérationnelles, tactiques et stratégiques : établir une carte des différents types d'infractions, identifier les endroits où elles sont les plus fréquentes (points chauds) et déterminer certains facteurs de causalité<sup>11</sup>. Les statistiques fondées sur les systèmes d'information géographique sont largement utilisées par les municipalités pour affiner leur compréhension spatiale de la criminalité sur leur territoire. Elles complètent utilement les approches statistiques

<sup>10</sup> ONUDC, *Classification internationale des infractions à des fins statistiques*, version 1.0 (mars 2015).

<sup>11</sup> ONUDC, *Principes directeurs applicables à la prévention du crime : Manuel d'application pratique*, p. 60.

classiques dans la mise en œuvre au plan local des politiques de prévention de la criminalité.

## G. Autres outils

37. Beaucoup de pays, de régions et de municipalités ont créé des observatoires pour mieux connaître et mieux comprendre le phénomène de la délinquance et les problèmes sociaux et économiques qui l'accompagnent. Les observatoires de la criminalité ont essentiellement pour but de rassembler des informations pour pouvoir prendre en connaissance de cause des décisions sur des bases plus complètes que les statistiques de la criminalité. Ils reposent sur des partenariats entre acteurs publics, quasi publics et/ou privés (services municipaux, services de transport, services de logements sociaux, logeurs, milieux d'affaires, commerçants, etc.) de manière à avoir accès aux données propres à chacun de ces secteurs. Souvent, ils établissent et utilisent un système d'information géographique, des enquêtes sur la victimisation et la peur de la criminalité et des enquêtes officieuses sur la délinquance, et utilisent également des informations provenant d'entrevues qualitatives et d'entretiens avec des groupes spécifiques, pour essayer de se faire une image aussi complète que possible de la délinquance et de la violence au plan local<sup>12</sup>.

38. Le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice a été créé en 2010 par l'ONUDD et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI). Il vise essentiellement le renforcement des capacités en matière de statistiques, d'analyse et de suivi dans les domaines de la gouvernance, de la victimisation, de la sécurité publique et de la justice. Au cours de ses dix premières années d'existence, le Centre a amélioré le dialogue entre les acteurs nationaux impliqués dans la production et l'utilisation de statistiques et a renforcé la coordination des processus régionaux. Il a également généré de nouvelles approches méthodologiques et a aidé de nombreux pays d'Amérique latine à mettre en œuvre des enquêtes de victimisation, à améliorer la qualité de leurs statistiques nationales de la criminalité et à effectuer le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable liés à la criminalité. À sa quarante-quatrième session, le Conseil de sécurité a estimé que le principe des centres d'excellence constituait une bonne pratique qu'il convenait de reproduire. Un nouveau centre de ce type a donc été créé récemment en République de Corée par l'ONUDD et Statistics Korea (KOSTAT) pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à améliorer leurs statistiques de la criminalité et leurs rapports sur les indicateurs des objectifs de développement durable liés à la criminalité et à la justice pénale.

## III. Suivi et évaluation

### A. Aperçu général

39. Afin de garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes sont des outils essentiels qui fournissent aux décideurs des informations et des données factuelles sur les résultats qui peuvent réellement être obtenus<sup>13</sup>. À cet égard, les systèmes de suivi et d'évaluation font partie intégrante du cycle politique et « tiennent compte à la fois de l'importance de la capacité à fournir une preuve solide (sur le plan de l'offre) ainsi que de la capacité des individus et des institutions au sein du système à utiliser

<sup>12</sup> Ibid., p. 59 et 60.

<sup>13</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement, *Results-Based Management Handbook: Harmonizing RBM Concepts and Approaches for Improved Development Results at Country Level* (octobre 2011), p. 2.

l'information fournie (sur le plan de la demande) »<sup>14</sup>. Toutefois, le suivi et l'évaluation font référence à des concepts très différents et doivent être considérés comme des outils complémentaires.

## B. Suivi

40. Dans un système de suivi et d'évaluation, le suivi est défini comme « un examen continu pour mesurer les progrès réalisés lors de la mise en œuvre d'un projet, afin de vérifier qu'il est conforme avec le programme établi et de prendre les décisions nécessaires pour améliorer les résultats »<sup>15</sup>.

41. Il est particulièrement important d'assurer un suivi adéquat en matière de prévention de la criminalité. Des systèmes de suivi efficaces permettent de suivre les progrès et l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes ainsi que d'identifier les succès et les obstacles, ce qui favorise les pratiques de gestion évolutive. Toutefois, si le suivi est essentiel à la mise en œuvre des politiques de prévention de la criminalité, il n'analyse pas en profondeur les effets des politiques. Pour comprendre si une politique fonctionne, comment et pourquoi elle fonctionne, il faut avoir recours à l'évaluation.

## C. Évaluation : définition et approches

42. En 2005, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a publié ses « Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies », qui ont été mises à jour en 2016 et rebaptisées « Normes et règles d'évaluation », afin de fournir un cadre institutionnel adéquat pour une bonne gestion des fonctions d'évaluation. Selon la publication de 2016, « une évaluation a pour objet d'apprécier, de manière aussi systématique et impartiale que possible, une activité, un projet, un programme, une stratégie, une politique, un sujet, un thème, un secteur, un domaine opérationnel ou une performance institutionnelle. Elle permet d'analyser le niveau de réussite, à la fois en termes de résultats escomptés et inattendus, en examinant la chaîne des résultats, les processus, les facteurs contextuels et le lien de causalité. Elle s'appuie pour cela sur des critères tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Une évaluation doit fournir, à partir d'éléments démontrables, des renseignements crédibles et utiles, qui permettent d'intégrer en temps voulu les conclusions, recommandations et enseignements dans le processus décisionnel des organisations et des parties prenantes »<sup>16</sup>. En outre, « les valeurs et principes universellement reconnus des droits de l'homme et de l'égalité des sexes doivent être pris en compte à tous les stades de l'évaluation »<sup>17</sup>, conformément à l'engagement visant à « ne laisser personne de côté ».

43. Les évaluations des politiques et programmes de prévention de la criminalité portent généralement sur trois éléments principaux : a) la mise en œuvre et la réalisation des objectifs et des activités, également appelée « évaluation de processus » ; b) les réalisations et résultats immédiats, attendus ou non, ou « évaluation des résultats » ; et c) les résultats et impacts à moyen et long terme, attendus ou non, ou « évaluation d'impact »<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, *Développement des capacités nationales d'évaluation : conseils pratiques sur le développement des systèmes nationaux d'évaluation – Rapport préparé par le Groupe de travail sur le développement des capacités nationales d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE)*, (novembre 2012), p. 7.

<sup>15</sup> Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, « Normes et règles d'évaluation » (juin 2016), p. 30.

<sup>16</sup> Ibid., p. 10.

<sup>17</sup> Ibid., p. 12.

<sup>18</sup> ONUDC, *Principes directeurs applicables à la prévention du crime : Manuel d'application pratique*.

44. Selon Brigitte Ellefsen<sup>19</sup>, il existe trois approches principales de l'évaluation dans le domaine de la prévention de la criminalité. L'approche fondée sur des données factuelles, qui répond à la question « Qu'est-ce qui fonctionne ? », repose largement sur des informations quantitatives (données statistiques) et sur des méthodologies expérimentales telles que les essais contrôlés randomisés. Il s'agit d'une approche axée sur les résultats, qui vise à mesurer si une intervention a eu l'effet escompté. Ses avantages sont notamment son efficacité et son obligation de rendre compte, son degré élevé d'objectivité et d'impartialité et sa capacité à éclairer les décisions d'affectation des ressources et à recenser les bonnes pratiques.

45. Toutefois, cette approche présente des faiblesses et des limites. Premièrement, elle ne permet pas de démontrer les liens de causalité, mais ne fait qu'établir des corrélations. Deuxièmement, elle ne garantit pas la reproductibilité. En effet, si ce type d'évaluation peut montrer si une intervention a fonctionné ou non dans un contexte donné, il ne permet pas de démontrer sa reproductibilité. Les politiques de prévention de la criminalité sont caractérisées par un large éventail d'objectifs, de priorités, de parties prenantes et de types d'actions. En raison de leurs choix méthodologiques restreints (méthodes expérimentales et essais contrôlés randomisés), ces approches limitent également le type d'informations utilisées pour l'évaluation et la gamme des paramètres qui peuvent être évalués (résultats et impacts). Cela s'avère être trop restrictif dans le cas de politiques complexes.

46. En réponse à ces insuffisances, les spécialistes de la prévention de la criminalité ont développé l'approche qui répond à la question « Que faut-il faire ? ». Elle est non seulement axée sur les résultats, mais aussi sur le processus et la mise en œuvre. Elle associe des méthodes quantitatives et quasi expérimentales à des études de cas, ce qui permet d'intégrer les facteurs contextuels et donc d'accroître la transférabilité. Ce type d'approche tient également compte des pratiques des parties prenantes et des connaissances fondées sur l'expérience, ce qui permet d'élaborer des solutions d'amélioration globales.

47. Si les approches répondant à la question « Qu'est-ce qui fonctionne ? » fournissent des informations simples sur les performances, les approches répondant à la question « Que faut-il faire ? » proposent une analyse plus nuancée de l'ensemble du processus de politique publique. Cependant, bien que ces approches tiennent compte du contexte, elles omettent le fait que les contextes géo-historiques, sociaux et politiques sont des éléments constitutifs d'une politique.

48. En réaction à cela, les approches critiques-réalistes s'intéressent avant tout au contexte afin de répondre à la question « Qui est chargé d'atteindre le résultat voulu, dans quelles conditions et avec quelles conséquences ? ». Ces approches associent trois méthodologies pour mieux comprendre la complexité des différents contextes. Elles constituent donc un cadre d'évaluation intéressant pour les politiques complexes. Comme les approches répondant à la question « Que faut-il faire ? », les approches critiques-réalistes évaluent à la fois les impacts et le processus, ce qui permet une compréhension globale du processus d'élaboration des politiques.

49. Toutefois, l'évaluation critique-réaliste présente des limites importantes, la principale étant qu'elle nécessite de lourds investissements en termes de ressources, ainsi que des compétences de haut niveau et des structures de recherche élaborées. Il est donc très difficile de l'utiliser dans des contextes où les capacités sont faibles ou sous-développées. En outre, elle est plus prospective que les deux autres approches et ses résultats sont imprévisibles.

---

<sup>19</sup> Brigitte Ellefsen, « Evaluating crime prevention: scientific rationality or governmentality? », *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, vol. 12, n° 2 (novembre 2011), p. 103 à 127.

## D. Principaux facteurs de réussite de l'évaluation à l'appui de l'élaboration des politiques de prévention de la criminalité

50. Selon le manuel d'évaluation de l'ONUDC intitulé *Evaluation Handbook: Guidance for Designing, Conducting and Using Independent Evaluations at UNODC*, une bonne évaluation doit : a) éclairer l'élaboration des politiques en fournissant des recommandations utiles ; b) favoriser l'engagement et l'adhésion de diverses parties prenantes en fournissant des données factuelles fiables et pertinentes ; et c) soutenir les systèmes de gestion axée sur les résultats.

51. Le principal facteur de réussite d'une « bonne évaluation » à l'appui de l'élaboration des politiques est donc l'utilisation par les décideurs des données factuelles produites. Au travers de ses « Normes et règles d'évaluation », le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation aborde ce point fondamental au moyen de deux types de règles. Premièrement, sur le plan de l'offre, les produits, les recommandations et la diffusion de l'évaluation doivent être réalisés et planifiés en fonction des besoins des utilisateurs visés. Deuxièmement, les utilisateurs (organisations et institutions) doivent veiller à ce que les résultats de l'évaluation soient intégrés et à ce qu'il y ait une réponse et un suivi systématiques.

52. Lors de l'élaboration de systèmes d'évaluation, il est essentiel de définir le concept de « réussite », qui peut différer d'une partie prenante à l'autre. Il peut également varier en fonction des critères choisis, du calendrier (impacts à court terme ou à long terme) et de la qualité de la mesure. Par conséquent, il est important, en ce qui concerne les systèmes d'évaluation des résultats et de l'impact, d'éviter de définir la réussite comme étant « facile à atteindre et à mesurer ».

53. Le calendrier est également un facteur crucial. Les stratégies d'évaluation devraient être élaborées au cours de la phase de conception des politiques afin de garantir que tous les objectifs et cibles des politiques sont mesurables et que des données de qualité peuvent être produites pour les mesurer. En outre, les résultats et les conclusions devraient être mis rapidement à la disposition des décideurs, afin de soutenir le cycle d'élaboration des politiques en temps utile. L'une des principales limites de l'évaluation d'impact est que les impacts à long terme sont rarement mesurables dans le cadre d'un seul cycle politique. Les résultats à court terme peuvent, quant à eux, être trompeurs et donner une image inexacte. Ces limites doivent être prises en compte dans le processus d'élaboration des politiques.

54. Les considérations en matière de budget et de ressources sont cruciales lors de la conception d'un cadre d'évaluation. En effet, les évaluations systématiques, rigoureuses, participatives et indépendantes nécessitent des investissements considérables en termes de personnel qualifié, d'efforts de recherche et de contribution au processus d'évaluation de la part des parties prenantes participantes. Cela signifie que les processus d'évaluation doivent être budgétisés pendant la phase de l'élaboration des politiques consacrée à la planification et à l'allocation des ressources. En outre, cette planification financière devrait également inclure les efforts déployés pour diffuser et utiliser les résultats et les recommandations de l'évaluation.

55. Les approches participatives sont particulièrement intéressantes dans les processus d'évaluation, car elles contribuent à la production d'évaluations de qualité et garantissent la présence et la participation des groupes vulnérables et sous-représentés<sup>20</sup>. Dans le cadre de ce type d'approche, il convient de se poser la question suivante : « Qui doit être inclus dans l'évaluation et pour quelle raison ? »<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> ONUDC, *Evaluation Handbook: Guidance for Designing, Conducting and Using Independent Evaluations at UNODC* (Vienne, 2017).

<sup>21</sup> Irene Guijt, « Approches participatives », Notes méthodologiques. Évaluation d'impact n° 5 (Florence, Italie, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau de la recherche, Florence, 2014).

## **E. Renforcement des capacités pour le suivi et l'évaluation des politiques de prévention de la criminalité : du niveau international au niveau local**

56. Les organismes internationaux du système des Nations Unies ont produit à la fois des cadres normatifs et un ensemble considérable de connaissances sur les questions de suivi et d'évaluation. Ces travaux s'appliquent aux processus des Nations Unies ainsi qu'aux cadres nationaux de suivi et d'évaluation, les principes d'évaluation des Nations Unies étant intégrés aux cadres plus larges du Programme 2030. Le cadre harmonisé et standardisé des « Normes et règles d'évaluation » du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, les directives éthiques et les approches transversales peuvent servir de modèle pour les systèmes nationaux. Le renforcement des capacités est particulièrement important au niveau national, qui sert d'interface entre les cadres internationaux et les systèmes infranationaux et locaux.

57. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a formulé plusieurs recommandations clefs pour le renforcement des capacités nationales d'évaluation afin de soutenir l'intégration efficace des processus de suivi et d'évaluation au cycle d'élaboration des politiques. Il a également recensé quatre composantes essentielles : a) une vision et une impulsion claires ; b) un environnement porteur, qui favorise une compréhension commune des principes et des processus de suivi et d'évaluation ainsi que la réceptivité à leur égard ; c) la capacité technique d'effectuer le suivi et l'évaluation et de produire des données factuelles de qualité ; et d) la capacité des utilisateurs à réclamer, comprendre et utiliser ces données<sup>22</sup>.

58. Les pouvoirs publics nationaux jouent un rôle clef dans les efforts de prévention de la criminalité, comme le reconnaissent les Nations Unies dans leurs Principes directeurs applicables à la prévention du crime (2002), qui recommandent la création d'une autorité centrale permanente pour donner l'impulsion institutionnelle et coordonner et superviser l'élaboration des politiques nationales et leur mise en œuvre dans tous les secteurs et aux niveaux infranational et local. Cette autorité centrale est bien placée pour diriger les processus de suivi et d'évaluation : a) en veillant à la bonne intégration du suivi et de l'évaluation dans les politiques nationales de prévention de la criminalité ; b) en diffusant les résultats et les éléments probants du suivi et de l'évaluation et en s'assurant de leur bonne utilisation ; et c) en promouvant et en diffusant les bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation, et en proposant un soutien au renforcement des capacités à toutes les parties prenantes.

59. Les autorités infranationales, locales et municipales jouent également un rôle important dans les efforts de prévention de la criminalité. C'est pourquoi il est crucial de développer les capacités de suivi et d'évaluation non seulement au niveau national, mais aussi au niveau infranational, en particulier pour les municipalités. En effet, les villes et les centres urbains faisant face à des défis spécifiques en matière de criminalité, il convient de les soutenir dans leur capacité à produire des données factuelles sur les effets des mesures qu'ils prennent pour prévenir la criminalité. Cela peut se faire grâce au soutien de l'agence nationale chargée de l'élaboration des politiques de prévention de la criminalité, qui peut proposer des moyens financiers, des cadres normatifs et des formations. Les universités locales peuvent également jouer un rôle clef dans le renforcement des capacités locales<sup>23</sup>.

## **IV. Conclusions et recommandations**

60. Dans la perspective de l'atelier, il convient de :

a) Renforcer la mise au point et l'utilisation d'outils et de méthodes visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données factuelles résultant de la recherche,

<sup>22</sup> Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, *Développement des capacités nationales d'évaluation*.

<sup>23</sup> Voir des exemples dans la publication de l'ONUDC intitulée *Principes directeurs applicables à la prévention du crime : Manuel d'application pratique*.

des statistiques, de l'évaluation et de la métasynthèse sur la prévention de la criminalité, de façon à pouvoir mieux mesurer les effets des mesures de lutte contre la criminalité et à accroître l'efficacité des programmes et politiques de prévention du crime et de justice pénale aux niveaux local, national, régional et international ;

b) Fournir un soutien financier et politique afin de consolider la culture de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, grâce à l'évaluation, à la recherche et à l'analyse indépendantes et en temps réel à tous les niveaux en matière de prévention du crime et de justice pénale ;

c) Renforcer la prise de décisions fondée sur des données factuelles à tous les niveaux en améliorant encore la capacité d'évaluation et en soutenant l'élaboration d'outils et instruments d'évaluation afin d'évaluer systématiquement les résultats des politiques et des investissements dans le domaine des programmes de lutte contre la criminalité et de justice pénale aux niveaux local, national, régional, mondial et institutionnel.

61. En tenant compte des conclusions des réunions préparatoires régionales, le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pourrait envisager de faire les recommandations suivantes.

62. Au niveau national, les processus fondés sur des données factuelles devraient être intégrés à tous les stades du cycle de l'action publique, ainsi qu'à tous les niveaux de l'administration. Pour y parvenir, plusieurs stratégies doivent être mises en place :

a) Élaborer de solides cadres statistiques nationaux qui assurent l'intégration intersectorielle des données produites par différents mécanismes institutionnels et à différents niveaux de l'administration ;

b) Créer des systèmes nationaux de coordination des statistiques de la criminalité et de la justice pénale afin de garantir la comparabilité des données à tous les stades de la justice pénale et de favoriser l'analyse et la recherche dans un sens permettant de s'attaquer à la criminalité dans sa globalité. La Classification internationale des infractions à des fins statistiques est un cadre global destiné à soutenir les systèmes nationaux de coordination et à établir des statistiques nationales cohérentes sur la criminalité afin d'alimenter la recherche en la matière. Elle y parvient grâce à la précision des informations qu'elle contient sur les contextes, la gravité, la typologie et la cartographie de la criminalité, qui dépassent le simple recensement des différentes formes de criminalité ;

c) Favoriser une culture axée sur les données en mettant en œuvre des normes de qualité pour la collecte des données et en promouvant les bonnes pratiques à tous les niveaux, de la collecte à l'analyse des données en passant par leur gestion ;

d) Faire de la ventilation des données un élément indispensable de la production de données de qualité pour améliorer la compréhension des phénomènes criminels, de leur contexte et de leurs conséquences, notamment sur certains sous-groupes de la population, y compris les femmes et les filles ;

e) Adopter des politiques de données ouvertes pour promouvoir activement l'accès aux informations, aux données factuelles et autres données, ainsi que leur disponibilité, pour toutes les parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, internationaux et non gouvernementaux, à des fins de transparence et de responsabilité ;

f) Produire et mettre à disposition des données pour les indicateurs des objectifs de développement durable dans les domaines de la violence, de la criminalité, de la criminalité organisée, des trafics, de l'accès à la justice, de la corruption et de l'état de droit, conformément aux pratiques de communication de l'information pour le suivi mondial du Programme 2030 ;

g) Élaborer des cadres nationaux d'indicateurs de qualité dans le domaine de la prévention de la criminalité afin de compléter le cadre mondial des objectifs de développement durable et de promouvoir le suivi des politiques et des interventions de prévention de la criminalité fondé sur des données factuelles ;

h) Adopter et créer des outils permettant l'interprétation des données factuelles et leur adaptation aux besoins des décideurs politiques et des autres parties prenantes ; pour ce faire, utiliser le modèle d'évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée, qui fournit un bon exemple de résultats analytiques qui rassemblent des informations quantitatives et qualitatives et des informations provenant de diverses entités géographiques à l'intérieur et au-delà des frontières nationales pour tenir compte de la composante transnationale de la criminalité ;

i) Expérimenter et perfectionner les systèmes nationaux et internationaux de collecte et d'analyse de données avec de nouvelles sources de données lorsqu'elles sont pertinentes et suffisamment qualitatives pour la prévention de la criminalité ; investir dans l'intégration des systèmes nationaux de statistiques de la criminalité aux systèmes d'information géographique, afin de cartographier la criminalité et de fournir des informations plus précises et plus actuelles pour une action gouvernementale ciblée ; utiliser des méthodes statistiques qui peuvent compléter les sources de données classiques provenant des dossiers administratifs ; tenir compte de la méthode d'estimation fondée sur plusieurs systèmes pour estimer le nombre de victimes de la traite des personnes ou de la modélisation utilisée pour estimer les flux financiers illicites provenant des marchés illicites ; recourir à l'intelligence artificielle, dont il a été prouvé qu'elle fournit des informations utiles pour les stratégies de prévention de la criminalité (pour le maintien de l'ordre en zone de tension, par exemple), tout en faisant preuve de prudence pour s'assurer que les actions basées sur l'intelligence artificielle n'alimentent pas un cercle vicieux qui ne ciblerait que certaines communautés ou certains groupes de population ;

j) Mettre en œuvre les bonnes pratiques et les méthodologies reconnues dans les contextes nationaux ; examiner la mise en œuvre des principes directeurs contenus dans le manuel sur les enquêtes relatives à la corruption publié par l'ONUDC et le PNUD (*Manual on Corruption Surveys: Methodological Guidelines on the Measurement of Bribery and Other Forms of Corruption through Sample Surveys*), en tant qu'exemple de standard pouvant aider les pays à mesurer la corruption et à suivre régulièrement les cibles des objectifs de développement durable en rapport avec ce phénomène ; utiliser d'autres initiatives régionales et internationales, telles que le module d'enquête sur la victimisation conçu pour l'Amérique latine, pour aider les pays à partager leurs meilleures pratiques ;

k) Investir dans les données et la recherche au niveau local et dans la collecte de données axée sur les citoyens ; utiliser les audits de sécurité en tant qu'approches permettant d'associer la population afin de cartographier le problème de la criminalité et de faciliter la contextualisation des statistiques, ce qui fournit un puissant outil pour savoir où et comment il convient de prévenir la criminalité et la violence ;

l) Compléter les données administratives en diversifiant les méthodes de collecte de données, notamment en utilisant des enquêtes sur la victimisation et la peur de la criminalité et d'autres types d'enquêtes ainsi que des méthodes innovantes pour recueillir des données factuelles ;

m) Compléter les données statistiques par des méthodes qualitatives ;

n) Utiliser systématiquement, pour l'évaluation, des approches participatives et respectueuses des droits de la personne et des questions de genre afin de garantir la prise en compte des points de vue de toutes les parties prenantes concernées et de favoriser leur participation aux processus d'élaboration des politiques ;

o) Intégrer l'évaluation à la conception des politiques, afin de faire en sorte que les initiatives de prévention de la criminalité prévoient les ressources nécessaires à la réalisation des évaluations ;

p) Concevoir de solides systèmes nationaux d'évaluation qui garantissent la disponibilité des données d'évaluation pour l'élaboration des politiques et pour contribuer au processus d'examen des objectifs de développement durable ;

q) Encourager une culture de l'évaluation en mettant en œuvre des processus d'évaluation de qualité à tous les niveaux.

63. Au niveau international, la communauté internationale et le système et les organismes des Nations Unies devraient soutenir les États Membres dans la mise en œuvre des normes, des règles et des bonnes pratiques :

a) En continuant d'aider les pays à renforcer leurs capacités de collecte, de traitement et d'analyse des données et à produire des travaux de recherche susceptibles de faire autorité pour éclairer les politiques de prévention de la criminalité ;

b) En encourageant le développement de mécanismes de coopération Sud-Sud, tels que les « centres d'excellence » ;

c) En renseignant les États Membres et les autres parties prenantes sur les tendances et les menaces mondiales et régionales afin d'améliorer le ciblage des politiques de prévention de la criminalité dans les différentes parties du monde ;

d) En soutenant l'élaboration et la mise en œuvre d'évaluations indépendantes aux niveaux mondial, régional, national et local ;

e) En produisant des études et des rapports mondiaux fondés sur des données factuelles dans des domaines ayant trait à la prévention de la criminalité et aux cibles correspondantes des objectifs de développement durable, afin d'améliorer la compréhension des tendances, des caractéristiques et des vulnérabilités mondiales en matière de violence, de criminalité, de criminalité organisée, de trafics, d'accès à la justice, de corruption et d'état de droit ;

f) En continuant d'aider les pays à renforcer leurs capacités et leurs systèmes d'évaluation nationaux pour éclairer l'élaboration des politiques liées, en particulier, à la prévention de la criminalité et aux objectifs de développement durable.

---